Le journal de

La Houssaye en Brie

édition septembre 2024 • **n°33**

Le centre technique communal, un projet finalisé

p. 6

Infos pratiques > p. 7

Jeunesse > p. 12

Communauté de communes du **Val Briard**

www.lahoussayeenbrie.fr

Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Au moment de l'écriture de cet éditorial, l'incertitude est grande quant à la future gouvernance de notre pays.

Ce moment décidé par Monsieur le Président de la République est un bouleversement historique qui aura des conséquences majeures sur notre avenir.

La place qui sera laissée aux collectivités représente une question fondamentale qui nous touchera individuellement au travers des coupes budgétaires déjà prévisibles, cela quel que sera le gouvernement en place.

Force est de constater que, depuis 2008 (première élection de l'équipe municipale actuelle), la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'État aux Communes s'est considérablement réduite au fil du temps.

C'est aujourd'hui plus de 70 % du budget communal (50 % en 2008) qui est consacré aux « frais fixes de fonctionnement de la commune » (salaires des agents, coût d'entretien de la voirie, de l'école, des bâtiments communaux, de l'électricité/gaz, etc.), cela au détriment des investissements indispensables à l'amélioration de notre environnement (création de trottoirs, de points lumineux, etc.).

Dernièrement, nous n'avons eu d'autre choix que de construire un Centre Technique Municipal pour pallier la vétusté de l'ancienne Ferme de la rue Jodelle qui abritait les anciens ateliers et menaçait de s'effondrer.

D'un coût important de 1 250 000 € HT, et malgré les subventions de l'État, de la Région et du Département, nous avons dû faire appel à l'emprunt et à la vente du bâtiment Jodelle pour ne pas avoir à alourdir la Taxe Foncière qui pèse sur les propriétaires de notre Commune.

Pourrons-nous poursuivre dans ce sens dans les mois/années à venir ?

Rien n'est certain dans une organisation de la société où les budgets des collectivités servent de plus en plus souvent de variable d'ajustement pour combler les déficits de l'État.

Arrivera un moment ou l'effet de ciseau créé par l'augmentation des charges d'un côté associée à la diminution des ressources de l'autre ne nous laissera plus le choix que d'augmenter le pourcentage* de l'ensemble des taxes foncières, et ainsi indirectement faire peser sur les particuliers des décisions budgétaires nationales qui échappent au contrôle des élus communaux…

Sans faire preuve de pessimisme, les incertitudes présentes ne sont pas un facteur de stabilité à même de permettre un apaisement général de la situation, tant économique que sociale.

Restons cependant confiants en notre capacité à trouver les solutions pour offrir à nos enfants un avenir meilleur que le présent perturbé que nous traversons actuellement.

En cela, la solidarité, l'altruisme et la confiance les uns envers les autres sont des valeurs qui sont tangibles dans notre village et que nous devons préserver.

** Pour rappel : seul le pourcentage qui s'applique sur les bases fiscales est voté par le Conseil Municipal. Il n'a pas varié depuis 2008 à l'inverse des bases fiscales décidées par les services de l'État qui les ont augmentés.*

Jean ABITEBOUL
Maire de La Houssaye-en-Brie

La Houssaye en Brie

Édition septembre 2024 › n° 33

Directeur de la publication : Éric ISEL • **Comité de rédaction :** Commission communication • **Photos :** service communication - ©Shutterstock • **Conception, réalisation et impression :** agence-neocom.com 01 64 66 30 00, imprimé en France • **Publicité :** service communication, Tél. : 01 64 07 41 27.

Sommaire

p. 3 — L'actu du village
- Forum des associations
- Continuons à donner pour Octobre Rose
- Le marché et ses rendez-vous du jeudi
- Atelier de la rentrée 2024

p. 6 — Travaux
- Inauguration du Centre Technique Communal
- Création d'une CVCB

p. 7 — Infos pratiques
- Chaucidou
- Nuisances sonores
- Rappel sur le stationnement au sein de la commune
- PASS'ASSOC
- Mutuelle communale

p. 12 — Jeunesse
- Conseil Municipal des enfants
- La remise de prix du concours artistique de 2024
- Terrain multisport
- Les activités du Centre de Loisirs

p. 15 — La vie du village
- Le Comité des Fêtes
- Les Amis de La Houssaye
- Sound for Tana
- La bibliothèque municipale
- Les Malandrins
- Chœur Jodelle
- Synolu, quel coup de génie
- Anim'et Ludo
- Qi GONG
- Détente puissance 3, la bien nommée
- Théâtre & Cie
- Section Rozay-en-Brie & Équipe de Coulommiers
- TCH : nouvelle saison, nouveaux objectifs
- g'ART

p. 23 et 24
- AGENDA DES MANIFESTATIONS
- NUMÉROS UTILES

Forum des associations

Cette année encore, la mairie organise le Forum des associations en extérieur derrière le Cube, le samedi 7 septembre de 10h à 17h.

Près de 15 associations de la commune ou des communes environnantes seront présentes pour vous accueillir et vous proposer leurs activités respectives. Un grand choix d'activités pour petits et grands : Tennis, Aïkido, Judo (Villeneuve-le-comte), Rugby (Tournan), Danse (enfants/adultes), Stretching, Yoga, Pilates, Théâtre, Chorale, Cours de dessins, de Peinture, de Gravure, de Sculpture, de Vitrail, du Scrapbooking, des RDV pour les séniors (Jeux, Rencontres et Sorties), Ludothèque pour les tout-petits et pour les grands, Aquariophilie… !

Tout au long de la journée, les associations vous proposeront différentes démonstrations, et à 11h, rendez-vous pour un mini concert présenté par Sounds For Tana.

Des activités pour toute la famille.

La mairie vous accueillera également sur son stand. Vous y trouverez toutes les infos communales et intercommunales.

La commune reconduit le « Pass'assoc » afin d'aider les familles pour multiplier les activités des enfants. (Conditions sur le site de la commune ou en Mairie)

Venez nombreux. La vie associative du village compte sur vous.

Entrée gratuite, restauration sur place, parking sur le Cube, mais nous vous recommandons de venir à pied ou à vélo !

Continuons à donner pour « Octobre Rose »

Suite à l'implication des habitants et des associations, la Journée « Octobre Rose » du 7 octobre dernier a rapporté 1 127,80 € de dons pour la Ligue contre le Cancer du Sein.

Cette année, la Mairie ne pourra pas organiser une journée caritative. Malgré tout, la commune reste investie et mettra à disposition une urne en mairie, tout au long du mois d'octobre. Ainsi, vos gestes de solidarité pourront continuer.

La totalité des fonds récoltés sera remise à la Ligue contre le Cancer du Sein.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent en France et représente la première cause de décès par cancer chez la femme. C'est pourquoi il est important de ne pas avoir peur d'en parler et de s'informer. Il est nécessaire d'adopter les bons réflexes comme le dépistage, qui peut sauver des vies

Tous concernés pour un avenir sans cancer du sein.

Le marché du Jeudi

Déjà 3 ans.

Grâce à la fidélité de nos marchands qui nous gâtent chaque semaine avec leurs produits frais, leur production locale et leur accueil, grâce à l'assiduité des clients hulsétiens et des alentours, notre petit marché tient le coup et perdure.

Merci à tous pour cette fidélité et votre présence qui fait vivre notre centre village.

Cette année, une fleuriste a rejoint le groupe de nos fidèles marchands.

Tous les jeudis à partir de 16 h 30, vous pouvez retrouver :
- Guillaume, le maraîcher, des Jardins de La Houssiette ;
- Cathy, dans son camion à Fromages ;
- Baptiste, de la Boucherie Charcuterie de Charny ;
- Rico, avec ses petits plats cuisinés (différents chaque semaine) ;
- Les Jolies Fringuettes de Christelle pour le plaisir des dames ;
- La fille du Jardinier avec ses belles plantes et ses beaux bouquets de fleurs ;
- Sylvie et ses épiceries en Vrac.

Régulièrement d'autres marchands les rejoignent, comme le Miel de Touquin, les petits bijoux fait main de Méline, jeune habitante de la commune, du sel venu tout droit de Noiremoutiers, etc.
Des nouveautés devraient arriver. La commune est toujours en recherche de nouveaux commerçants pour le plaisir de tous.

Toutes les infos du marché sont à retrouver sur le Facebook « marché de La Houssaye », abonnez-vous !

Les Rendez-vous du Marché

Les Rendez-vous du Marché auront lieu les **19 septembre**, le **19 décembre 2024**, **20 mars** et **19 juin 2025.**

Une belle occasion informelle de rencontrer vos élus, de discuter en toute convivialité autour d'une boisson offerte par la Mairie.

Les autres jours de la semaine sur la place du Maréchal Augereau :

- Le mardi : un camion à pizza
- Le mercredi : le Food-truck de Burger
- Le jeudi : le marché
- Le vendredi et samedi (3 fois par mois) : le coiffeur-truck de Elizo
- Du lundi au samedi : restaurant La Fleur de Lys

Atelier de la rentrée 2024

En partenariat avec le PRIF et SAPARMAN (l'activité physique dédiée aux seniors), et dans le même esprit que les années précédentes, la mairie propose un nouvel atelier pour les Jeunes de + de 60 ans

ATELIER Équilibre en Mouvement

- Jeudi de 14h à 15h
  Au Cube, Sente du Clos de la Vigne, La Houssaye
  Du jeudi 26 septembre au 19 décembre 2024
  12 séances d'1h – Gratuit
  - 26 septembre,
  - 3/10/17/24/31 octobre,
  - 7/14/21/28 novembre,
  - 5/19 décembre

Les personnes ayant déjà participé aux ateliers seront les bienvenus !

Renseignements et inscriptions :
Mairie de La Houssaye 01 64 07 41 27 - par mail : administration@lahoussayeenbrie.fr

6 Travaux

Inauguration du Centre Technique Municipal

L'inauguration du CTM a eu lieu le samedi 20 janvier 2024, en présence de Députés, Sénatrices et Sénateurs de Seine-et-Marne.

Il vient concrétiser le projet de remplacement des ateliers municipaux anciennement situés à Jodelle.

Ce nouveau centre offre une capacité de stockage et d'entretien du matériel à la hauteur de celle nécessitée par la commune.

Création d'une CVCB : "Chaussée à Voie Centrale Banalisée"

Objectif : Élargissement de la RD143E1 et création d'une chaussée à voie centrale banalisée

Chaucidou

Pour mieux partager la route entre les différents usagers et les sécuriser, le département met en place des chaussées à voie centrale banalisée sur certaines routes secondaires du réseau.

Ces aménagements sont aussi appelés « chaussidou » ou « chaucidou » (chaussée à circulation douce).

Un chaucidou, c'est quoi ?

Une chaussée à voie centrale banalisée ou « chaussidou » permet de matérialiser un espace pour les cyclistes, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques.

Elle partage la chaussée en 3 voies :
- **une voie centrale** pour la circulation à double sens des véhicules motorisés : voitures, camions ou motos.
- **deux bandes cyclables** latérales pour la circulation des vélos.

Comment circuler ?

Les règles de circulation pour les automobilistes

En voiture, 3 cas de figure se présentent :

1 – La route est dégagée : je circule au centre de la chaussée.

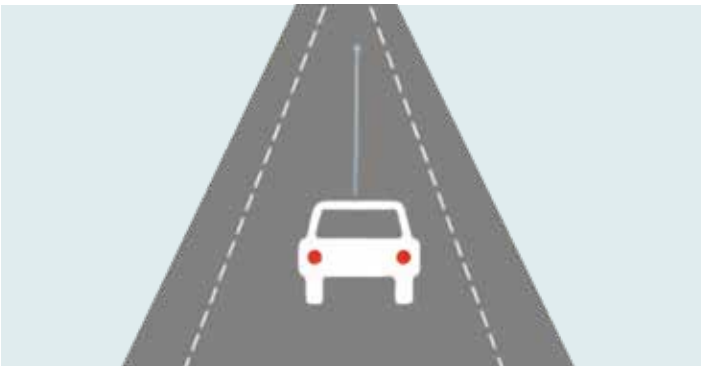

2 – Un véhicule se présente en face : je me rabats sur la droite pour croiser le véhicule, tout en vérifiant qu'il n'y a pas de vélo sur la bande cyclable.

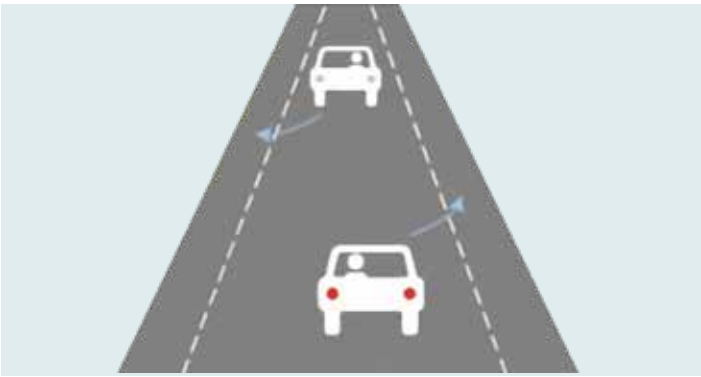

3 – Je croise un véhicule et il y a un vélo sur la bande cyclable : je me rabats à droite sur la bande cyclable, je reste derrière le vélo, j'attends que le véhicule soit passé pour doubler le cycliste. Une fois le cycliste doublé, si aucun véhicule ne se présente face à moi, je reste sur la voie centrale.

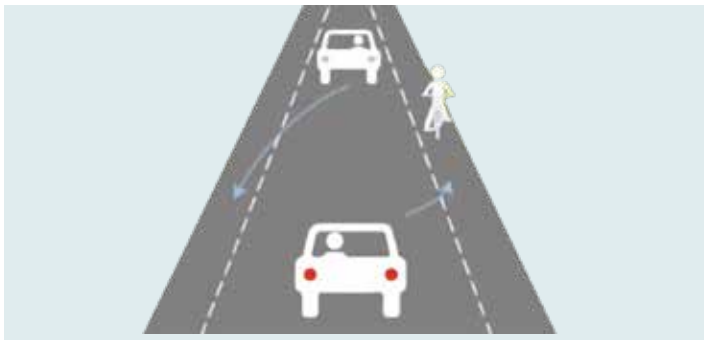

Les règles de circulation pour les deux-roues et les piétons

- **À vélo :** je circule à droite de la route derrière la ligne discontinue.
- **À pied, en scooter ou en cyclomoteur :** je peux circuler comme les vélos à droite de la route.
- **À moto :** je respecte les mêmes règles de circulation que les voitures.

Est-ce que c'est dangereux ?

Certains automobilistes ou cyclistes peuvent ressentir de l'appréhension en se retrouvant face à une seule voie centrale à double sens. Mais les résultats des expérimentations ne montrent pas une hausse des accidents sur ce type de chaussée.

Les chaussidous incitent à une circulation apaisée : les automobilistes sont plus prudents et contrôlent leur vitesse, ce qui sécurise le parcours des cyclistes.

Nuisances sonores

Rappel des horaires des activités bruyantes effectuées par des particuliers

Horaires	➠ 7h	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	18h-19h	19h-20h	20h ➠
Du lundi au vendredi														
Le samedi														
Les dimanches et jours fériés														

Ces horaires sont ceux régis par l'arrêté préfectoral n° 19ARS41SE relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département de Seine et Marne.

Dans le cadre du non-respect de ces horaires, que faire ?

Vos moyens d'action : le dialogue avant tout

Quel que soit le litige qui vous oppose à votre voisin, essayez de le résoudre vous-même à l'amiable. Faites plutôt le choix de sonner à sa porte pour dialoguer, et évitez le téléphone. À distance, il est plus facile de hausser le ton ou de raccrocher au nez de son interlocuteur. Et, surtout, acceptez le fait que vous n'êtes pas parfait non plus. Les torts sont souvent partagés. Ce postulat vous permettra d'écouter votre voisin et de dialoguer plus sereinement. Si vous n'entrevoyez aucune solution, ne faites rien que vous pourriez regretter. Il y a un risque que les choses dégénèrent en injures, en violences… Il est alors question d'infractions pénales passibles de poursuites judiciaires et de sanctions lourdes.

S'il vous est impossible de parler à votre voisin directement, vous pouvez lui écrire. L'important est d'instaurer un dialogue. Expliquez votre désagrément calmement et avec courtoisie. Au besoin, invitez-le chez vous pour qu'il constate le trouble par lui-même et que vous tentiez ensemble de trouver une solution heureuse.

Notre conseil : si votre voisin vient vous parler d'un désagrément, écoutez-le attentivement et ne vous emportez pas. Bien souvent la solution est très simple. Si c'est vous qui subissez un trouble, ne tardez pas à agir. Le temps ne fera qu'amplifier le problème et rendra vos relations de voisinage détestables.

Bon à savoir : depuis le 1er avril 2015, il est obligatoire de justifier d'une tentative de résolution amiable du litige avant de pouvoir saisir un juge, et le recours à la médiation doit être systématique. Depuis cette date, pour un conflit de voisinage, il faut obligatoirement faire précéder la saisine du juge d'une tentative de médiation, de conciliation ou de procédure participative. À défaut, le juge pourra tout simplement déclarer la demande irrecevable.

Montez un dossier

Si vos démarches en vue d'une solution amiable n'ont abouti à rien, préparez-vous pour une conciliation ou une action en justice. Il appartient à celui qui se plaint d'un désordre de prouver les faits qu'il avance. Vous aurez donc à vous constituer un dossier solide, étayé de nombreuses preuves. Toutes sont recevables : copies des lettres recommandées adressées (ou reçues), courriers divers, constats d'huissier, photos, témoignages, pétitions, certificats médicaux, titres de propriété, conventions signées entre voisins…

Le constat d'huissier, reine des preuves

Le constat est une « photographie » juridique précise qui relate objectivement les faits, est reconnu par les tribunaux et fait foi jusqu'à preuve du contraire. Les tarifs des huissiers de justice sont libres (de 150 à 300 € de l'heure). N'hésitez pas à faire jouer la concurrence.

Bon à savoir : un constat établi par un huissier de justice, ou même un simple courrier rédigé par un avocat puis envoyé au voisin qui vous cause un trouble, suffit quelquefois pour mettre un terme aux désagréments que vous subissez.

Des témoignages utiles

Des témoignages d'autres voisins, de visiteurs, de proches, peuvent aussi se montrer utiles. L'attestation doit comporter différents éléments (identité du témoin, lien de parenté avec vous…), être manuscrite et être accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité. Dans l'idéal, utilisez le formulaire Cerfa n° 11527*03 (service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11307).

Pour une infraction, on peut porter plainte

Si les nuisances causées constituent une infraction pénale (tapage diurne ou nocturne, par exemple), il est possible

de porter plainte dans n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie, ou en écrivant (de préférence en recommandé) au procureur de la République ou au doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance du lieu de l'infraction. Indiquez vos coordonnées et décrivez les faits, en précisant le lieu de l'infraction, ainsi que les noms et adresses des éventuels témoins. Joignez-y une copie de toutes les preuves en votre possession.

Attention, quiconque dépose une plainte à tort contre une personne désignée encourt jusqu'à 45 000 € d'amende et cinq ans de prison pour *« dénonciation calomnieuse »* (article 226-10, code pénal).

Bon à savoir : après avoir étudié votre plainte, le procureur de la République décidera des suites qu'il convient de lui donner (ou bien de son éventuel classement).

Recourez à l'aide d'un tiers

Si vous ne parvenez pas à un accord, ne laissez pas les choses dégénérer. Il peut être pertinent de faire intervenir un tiers n'ayant aucun intérêt dans le litige pour trouver une issue rapide et respectueuse de chacun. Outre une association locale spécialisée, ou bien encore le syndic dans une copropriété, le conciliateur de justice est une solution pertinente. Connaissant le droit, il sera en mesure de vous aider à y voir plus clair et pourra servir d'arbitre. Une seule rencontre peut permettre de rétablir le dialogue et de trouver une solution de bon sens. Si l'enjeu financier est important (gros travaux de réparation, risque de démolition), contactez un avocat et tentez une autre solution amiable, telle qu'une procédure participative.

Conciliation gratuite

En auxiliaire de justice, le conciliateur peut intervenir dans le cadre d'un conflit entre deux voisins afin d'obtenir un accord amiable et d'éviter ainsi un procès. Son intervention est toujours gratuite. Il n'est pas là pour déterminer qui a tort ou raison, mais pour rapprocher les points de vue. Il s'en tient uniquement aux faits et pacifie le débat. S'il y parvient, il rédige un « procès-verbal de conciliation » que chacun signe.

Pour saisir le conciliateur, il vous suffit de lui adresser un courrier ou de lui téléphoner. Vous pouvez aussi vous rendre à ses permanences. Contactez votre mairie ou le tribunal d'instance afin d'en connaître les horaires. Lors de la première rencontre, venez seul et exposez-lui la situation. Il prendra alors contact avec votre voisin (par courrier ou par téléphone) pour lui proposer un rendez-vous à trois.

Le conciliateur de justice ne peut pas obliger quelqu'un à se présenter à lui. S'il parvient à le convaincre de l'intérêt d'une conciliation, ce sera un grand pas. Le simple fait de réussir à réunir les parties dans un bureau et de faciliter leur dialogue peut suffire à dénouer la situation et à ne pas détériorer davantage les relations de voisinage. De ces échanges pourra naître un accord qui mettra un terme à votre différend. Si un accord amiable est trouvé, chacun conservera un exemplaire du procès-verbal de conciliation. Il ne s'agit toutefois que d'un simple engagement moral. Pour plus de sécurité, il est utile de faire homologuer l'accord en justice. Il sera ainsi revêtu de la formule exécutoire permettant d'obtenir une mise en œuvre forcée en cas d'inertie d'une partie.

Durant la conciliation, vous et votre voisin êtes libres de vous faire accompagner de la personne de votre choix. Apportez tous les documents nécessaires pour étayer vos propos. Si besoin, le conciliateur peut se déplacer sur les lieux du litige et interroger toute personne qui lui semblera utile, avec l'accord des parties.

Notre conseil : même s'il est vrai que le trouble de voisinage doit trouver une issue, n'acceptez un compromis que si vous avez la certitude de ne pas avoir été lésé.

Procédure participative : l'avocat entre en scène

La procédure participative est une négociation assistée par avocat. Il est utile d'y recourir lorsque l'enjeu du litige est important, par exemple si votre voisin pense que l'une de vos constructions (garage, abri de jardin…) a empiété sur son terrain. L'objectif d'une procédure participative est de trouver une solution acceptable par tous. Cela peut être, par exemple, de racheter à votre voisin la partie de terrain sur laquelle votre construction a empiété. En cas de succès, vous évitez la démolition de votre construction. Car c'est ce que vous encourez en allant en justice, alors même que votre voisin ne l'aurait peut-être pas souhaité. Avec cette procédure, il n'y a ni perdant, ni gagnant, à la différence d'une action en justice. De nombreuses solutions adaptées peuvent émerger des discussions à quatre. Car la procédure participative n'est rien d'autre qu'une négociation à quatre, vous et votre voisin, assistés chacun d'un avocat.

Certes la démarche a un coût, que vous devez vous faire préciser au départ, mais vous économisez les frais d'une éventuelle action en justice. Sans compter qu'une solution acceptable peut émerger très rapidement, tout en permettant la préservation des relations entre voisins.

Notre conseil : dès réception d'une lettre recommandée vous menaçant d'une procédure en justice et si le risque financier est important, consultez un avocat pratiquant la procédure participative. Il se chargera de contacter votre voisin pour lui proposer cette solution.

Bon à savoir : les avocats qui pratiquent la procédure participative sont le plus souvent formés aux nouvelles techniques de négociation afin d'orienter les parties vers une communication efficace et productive. L'objectif est de concilier les intérêts des deux parties en imaginant des solutions qui leur offrent un bénéfice mutuel. On parle alors de « négociation raisonnée ».

Des conseils avisés et gratuits

Les conseils départementaux d'accès au droit (CDAD) existent dans chaque département. Des avocats, des notaires, des huissiers de justice y tiennent des permanences ouvertes à tous. Ils sont là pour vous informer et vous conseiller sur les différentes façons de résoudre votre problème, voire sur l'opportunité d'engager ou non un procès. Les barreaux d'avocats de chaque région organisent également des consultations gratuites. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou au tribunal de grande instance le plus proche de chez vous pour connaître les lieux et horaires des permanences.

Tournez-vous vers la justice

Si l'entente est impossible ou si votre voisin est de mauvaise foi, envisagez une action en justice. Selon le montant des dommages et intérêts demandés et la nature du litige, le tribunal de proximité ou le tribunal judiciaire doit être saisi. Pour ce faire, vous devez donc préalablement estimer le montant du préjudice.

Pour un litige inférieur ou égal à 10 000 € : le tribunal de proximité ou le tribunal judiciaire

Le plus souvent, l'avocat est facultatif lorsque le montant de la demande en

justice est inférieur à 10 000 €. Il est possible de se défendre seul ou d'être assisté par un conjoint ou un proche parent, mais celui-ci doit alors justifier d'un pouvoir spécial.

Pour un litige supérieur à 10 000 € : le tribunal judiciaire

En principe, l'avocat est obligatoire devant le tribunal judiciaire, notamment pour les litiges relevant de sa compétence exclusive.

Adressez-vous au Service d'accueil unique du justiciable (SAUJ) qui est la porte d'entrée du tribunal judiciaire. Il est implanté au siège de chaque tribunal judiciaire (situé en lieu et place des anciens tribunaux de grande instance) et de chaque tribunal de proximité (situé en lieu et place des anciens tribunaux d'instance).

Ayez le réflexe « protection juridique ». Elle est généralement incluse dans votre assurance habitation. Contactez votre assureur ou consultez les conditions générales de votre contrat pour connaître les plafonds des frais de justice et des honoraires qui peuvent être pris en charge.

Bon à savoir : en cas de trouble manifestement illicite, le juge des référés peut ordonner sous astreinte la suspension d'une activité bruyante, telle que la pratique du quad sur un circuit proche des habitations, par exemple.

Justice - Devant quel tribunal agir

Pour un litige avec l'État, le tribunal administratif

Si vous êtes gêné par le bruit d'une salle des fêtes ou d'un stade municipal, si des travaux sur la voie publique vous causent des nuisances, si un terrain de la ville s'est changé en décharge sauvage, vous devez saisir le tribunal administratif. Il en est ainsi dès lors que le litige implique une autorité administrative (le maire, le préfet…). Longue et complexe, la procédure exige l'assistance d'un avocat spécialisé. Il vous faut d'abord respecter les délais : après avoir adressé un courrier à l'administration concernée, vous disposez de deux mois, à dater de sa réponse (ou de son silence), pour saisir le tribunal administratif.

Pour saisir le tribunal administratif, vous (ou votre avocat) devez rédiger une requête qui doit reprendre l'inventaire de tous vos arguments. Elle peut être déposée directement au greffe du tribunal administratif ou bien envoyée par courrier, de préférence avec accusé de réception, afin d'en conserver une preuve.

Bon à savoir : dans une procédure face à une autorité administrative, la représentation par un avocat est facultative en première instance, sauf si vous souhaitez obtenir une somme d'argent. Elle devient toutefois obligatoire devant la cour administrative d'appel.

Mutuelle communale

La Mairie a signé une convention avec MUTUALIA, afin de vous faire bénéficier de tarifs préférentiels.

Si vous habitez ou travaillez sur la commune, vous pouvez les contacter pour qu'ils étudient au mieux vos demandes (remboursements, cotisations, garanties…).

Madame Alicia Chimene, chargée de notre commune est joignable au 06 25 44 69 15 ou par mail : chimene.alicia@mutualia.fr

Rappel sur le stationnement au sein de la commune

De nombreuses réclamations sont faites en Mairie au sujet des stationnements gênants et autres incivilités. Il convient pour tous de respecter les règles de partage de l'espace public.

Au-delà de la gêne occasionnée, ces stationnements pourraient entraîner un accident du fait, soit :
- du manque de visibilité pour les véhicules roulant à proximité (carrefour),
- de l'obligation faite aux piétons de cheminer sur la route pour contourner le véhicule en infraction.

D'une façon générale, un stationnement considéré soit comme abusif, gênant, très gênant ou dangereux est interdit, même si aucun panneau ou autre dispositif ne le précise.

En cas d'accident, même si votre véhicule n'est pas directement impliqué, votre responsabilité pourrait être engagée du fait de ce stationnement illégal.

Pour la sécurité de tous, merci à l'avenir de stationner votre véhicule aux endroits ne posant pas ce type de problème.

En cas de récidive, la Gendarmerie a pour consigne de verbaliser, voir de faire enlever votre véhicule.
En outre, une contravention comprise entre 35 et 135 € sera systématiquement appliquée.

Merci donc de faire le nécessaire pour améliorer le quotidien de personnes à mobilité réduite, de parents avec poussettes, des enfants, et plus généralement, de tous.

Nous comptons sur vous pour cela.

VAL BRIARD
Ma Communauté de Communes

La communauté de communes vous informe via son programme des différents évènements, entre autres :

- **les journées du patrimoine** (les week-ends de fin septembre),

- **la foire d'automne** (12 et 13 octobre),

- et plein d'autres **animations** et **artistes**…

Ce programme de septembre 2024 à février 2025 est disponible sur le site de l'Envolée et en téléchargement à l'adresse :
https://lenvoleevalbriard.fr/wp-content/uploads/2024/07/Programmelenvolee-24-25-HD.pdf

PASS'ASSOC

Le PASS'ASSOC est un dispositif mis en place par la commune de La Houssaye. Il a pour objectif de dynamiser les inscriptions dans les associations du village en aidant financièrement les familles qui inscrivent un ou plusieurs enfants à au moins deux activités pratiquées durant l'année scolaire 2024/25. Il permet d'obtenir une réduction par enfant âgé de 16 ans au plus à fin juin 2025 à l'occasion d'une 2e inscription à une activité culturelle ou sportive proposée par une ou plusieurs associations hulsétiennes.
Il n'est valable qu'en cas d'inscription annuelle.
Il ne prend effet qu'au moment où l'intégralité de la cotisation annuelle est payée à l'association.

À qui s'adresse-t-il ?

Le PASS'ASSOC est destiné aux enfants hulsétiens dont l'un des deux parents ou tuteur légal est domicilié fiscalement à La Houssaye et qui inscrivent leur(s) enfant(s) avant le 30 novembre 2024 dans une ou plusieurs associations domiciliées à La Houssaye.

Où obtenir des informations et/ou se le procurer ?

- Soit le jour du forum des associations le 7 septembre prochain, sur le stand de la Mairie.
- Soit par la suite en Mairie, ou directement auprès des associations qui disposeront de formulaires à cet effet.

Quelle est sa valeur ?

Le PASS'ASSOC a une valeur forfaitaire de 40 €/enfant à déduire du paiement de la deuxième cotisation annuelle sous réserve que l'une des deux cotisations soit supérieure ou égale à 40 €.

Pour toute information complémentaire, contacter la Mairie au 01 64 07 41 27

Conseil Municipal des Enfants

Le premier groupe d'élus du CME s'est réuni en mairie le 2 décembre 2023. Nous les avons félicités pour leur engagement et nous avons fait le bilan de leurs actions :
- visite du château,
- installation de poubelles à déjections canines,
- rédaction (et installation prochaine) du règlement pour les jeux,
- création d'une carte de propositions de promenades dans le village, disponible prochainement en mairie.

De nouvelles élections ont eu lieu à l'école en présence de M. Abiteboul le 1er février 2024. Les électeurs ont du faire leur choix entre de nombreux candidats et respecter le même mode de fonctionnement que pour des élections classiques (isoloir, urne, carte d'électeur).

Les poubelles à déjections canines

Les élus du CME

Le dépouillement a été un moment intense en émotion.
Les élus sont :
- **CE2 :** Nilson Rose, Ethan Milbine, Kalyopée Da Graça Dussossoy, Léanie Barrière ;
- **CM1 :** Valentina Danthez, Nikki Billard, Emma Falipou, Naël Lassale ;
- **CM2 :** Axel Girard, Diego Couturier, Iris Neck et Aline Arnould.

Ce groupe qui s'est déjà réuni plusieurs fois, foisonne d'idées et projets. Il a rencontré des membres de l'AIPEH ainsi que d'autres associations pour construire des projets ensemble.

Au programme en vrac, voici leurs envies :
- organiser "une boum",
- installer des boîtes à livres et des tables de pique-nique,
- organiser un potager partagé,
- échanger avec les agents pour construire un projet de plantation,
- visiter la chocolaterie,
- organiser un atelier poterie, cuisine du monde…

Nous allons travailler à concrétiser ces idées dans la mesure du réalisable.
La boum aura lieu le 21 septembre en partenariat avec l'AIPEH.

Nous leur avons proposé de réaménager l'abribus inutilisé du feu. L'idée leur a plu et de nombreuses propositions ont été faites. L'aide de bénévoles pour nous aider à réaménager ce lieu sera la bienvenue.

Le projet de Valentina

Terrain multisport

Un panneau additionnel a été ajouté rappelant les règles d'utilisation du terrain multisport.

Il est disposé à la vue des utilisateurs surtout ceux externes à la commune qui n'en connaîtrait pas les règles d'usage.

La remise de prix du concours artistique de 2024

Après trois années consécutives de WATTY et 3 victoires consécutives au concours national artistique, cette année, le vendredi 7 juin 2024, une nouvelle fois et pour la 3e année consécutive, l'école Louis Waechter par l'intermédiaire de sa classe de CM1 a été finaliste au concours national d'expression artistique Watty.

Elle s'est vue remettre par le Président de la Communauté de Commune Marc Cuypers et Sonia Dutarte, Vice-Présidente en charge du développement durable en présence des 2 animatrices du programme "Watty à l'école" sur le territoire du Val briard, un lot de livres et de jeux à l'ensemble de la classe.

Cette victoire fait suite à la réalisation d'une vidéo complète et humoristique sur le thème : ***"Mon école s'engage pour la planète : sur le chemin de l'écocitoyenneté avec Watty".***

Félicitations renouvelées au directeur de l'établissement, M. Fontaine, à l'équipe enseignante ainsi qu'aux enfants et à leurs parents.

Les activités du Centre de Loisirs

Visite du jardin remarquable du point du jour à Verdelot

Sortie début juillet

Journée de pêche aux Marnières pendant les vacances de printemps

Activité Potager

Les JO au Centre

Carnaval sur le thème de la mer

Cet été, les maternels ont vécu des aventures avec Victor le Géant, les schtroumpfs et Alice au pays des merveilles

Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a organisé quelques événements cette année comme le marché de Noël, le loto, mais aussi un rallye, un concert et la fête de la musique. Il a aussi participé à la randonnée des trois clochers et à Octobre Rose.

Rallye

Le 30 septembre 2023, nous avons organisé un rallye dans le village "À la recherche du soldat oublié". Une cinquantaine de participants ont cherché à travers le village et résolu les énigmes pour identifier le soldat.

Marché de Noël

Encore une fois, le Cube a été investi par le marché de Noël. Il a eu lieu les 25 et 26 novembre 2023, avec de nombreux exposants locaux et un public de plus en plus nombreux. Prochain rendez-vous, les 30 novembre et 1er décembre 2024.

Concert

Bom Bom ! Le 2 mars 2024, Spelim, artiste simple et haut en couleur, a mis le feu au Cube le temps d'un concert, et fait bouger les hanches avec ses chansons chaleureuses et entraînantes, précédé par le groupe When I Dream avec leur musique pop rock déjà découvert à la fête du village et avec la participation de Infralight, notre partenaire technique son et lumière. Merci à eux et à tous les bénévoles.

Loto

Encore une fois, le loto a été un grand succès cette année. Félicitations au gagnant de la tablette Samsung et à tous les autres. Prochain loto, le 8 mars 2025.

Fête de la Musique

La Fête de la Musique du 22 juin 2024 a malheureusement été perturbée par les aléas de la météo nous obligeant à nous déplacer au Cube plutôt qu'au cœur du village.

Long Story Short et Zab & The Vik's ont animé musicalement cette soirée ainsi que Line Dance et le chanteur Lowstin pour qui ce fut une première scène sous la direction technique de InfraLight pour le grand bonheur des musiciens. Merci à eux et à tous les bénévoles.

Les amis de la Houssaye

Les amis de la Houssaye, association culturelle créée en 1971, ont pour but d'encourager et de diffuser les recherches sur l'histoire locale…

A Pâques, la 14e et dernière exposition artistique à la salle Jodelle a exposé les travaux de deux artistes natifs de la Houssaye, Olivier Vicente et Florence Durand. Nous aimions bien ce lieu mais la page est tournée…

Les ateliers de la salle Bussière permettent de révéler des talents :

Cours de dessin-peinture enfants :
Cette année encore, Muriel a déployé des trésors de patience et de bonne humeur pour détourner les enfants des tablettes avec le dessin manuel, la peinture acrylique, et la pâte Fimo : avec succès !
Le vendredi de 17h à 19h
Renseignements : Muriel 06 72 22 06 50

L'atelier de sculpture sur pierre, animé par Apy, ne désemplit pas ; il faudrait pouvoir repousser les murs, ce qui se produit aux beaux jours, lorsqu'on peut sortir les sellettes dans le jardin (en respectant la quiétude du voisinage).
Le lundi soir de 20h à 22h30.

Les ateliers vitrail ont lieu **le jeudi et le samedi de 14h30 à 17h30** et profitent de la belle lumière de cette ancienne salle de classe. Vitrail au plomb, Tiffany ou verres collés, les néophytes sont les bienvenus.
Renseignements : Apy 06 98 89 41 83

Bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale vous accueille au premier étage du bâtiment Bussière :
- les mercredis de 16h à 18h
- et les vendredis de 17h à 19h

De nouveaux bénévoles nous ont rejoints cette année. Si vous aimez la lecture et que vous avez deux heures à consacrer à la bibliothèque, vous pouvez nous contacter par mail :
biblio.lahoussaye@laposte.net
ou par l'intermédiaire de la mairie.

La bibliothèque vous propose un large choix de livres et documentaires pour adultes, ados et enfants. Elle est informatisée et vous avez accès à votre compte et à notre catalogue en ligne : Portail (mabib.fr). L'inscription et le prêt sont gratuits pour tous.
Nous achetons de nouveaux livres plusieurs fois par an et recueillons volontiers vos suggestions.

Venez nous (re) découvrir et voyagez en lectures.

Sounds for Tana

C'est une association humanitaire fondée en 2009 qui se dédie à soutenir la cause d'Akamasoa à Madagascar. Leur mission est de venir en aide aux populations pauvres de Madagascar et de leur permettre une vie meilleure. Akamasoa, signifiant "les bons amis" en malgache, incarne parfaitement l'esprit de cette association. Sounds for Tana est un groupe d'amis passionnés qui organise des concerts pour sensibiliser et récolter des fonds pour cette cause.

Au programme de cette nouvelle saison : un concert rock prévu le 14 décembre 2024 au Cube, célébrant les icônes des années 80. Préparez-vous à vibrer au son de Depeche Mode, Dire Straits, Téléphone, Queen, the Clash, the Police, U2…

Les Malandrins

Une nouvelle fois, les Malandrins, association de reconstitutions historiques, établissent un campement médiéval dans les jardins du cube.

Cet évènement se déroulera le 28 et 29 septembre ouvert au public de 10 heures à 18 heures.

Outre les divers entraînements de combats vous pourrez admirer les différentes armes et armure de l'époque du XIII et XIVe siècle ainsi que des différents métiers de l'artisanat comme le travail du cuir, la calligraphie, la frappe de monnaie, l'art du vitrail. Vous pourrez aussi apprécier le médecin et l'apothicaire de l'époque.

Venez nombreux, les membres de l'association se feront un plaisir de vous faire partager leur passion.

Chœur Jodelle

Le chœur Jodelle rassemble une quarantaine de choristes venant des villes voisines comme Crèvecœur ou Marles-en-Brie (pour ne citer qu'elles) mais aussi plus lointaines comme Crécy-la-Chapelle ou Provins !

Chanter faux est un terme que l'on ne connaît pas. En effet, grâce à l'expérience de notre cheffe de chœur Ausenda, chacun arrive à trouver sa place et en tire une pleine satisfaction.

La chorale est composée de 4 voix :
Soprane et Alti pour les femmes,
Ténor et Basse pour les hommes.

Notre répertoire est assez varié, allant du classique au traditionnel en passant par les musiques du monde.
Il n'est pas nécessaire de connaître le solfège pour chanter avec nous. Des outils simples comme, par exemple, des enregistrements, sont mis à disposition.

Depuis 2011, tout cela se fait dans la bonne humeur et dans une ambiance chaleureuse !

Prendre le temps de se retrouver, de rigoler, de bavarder lors des pauses ou d'un pot est aussi un élément essentiel de notre groupe.

Nous donnons régulièrement des concerts dans des lieux divers et variés tels que des églises (pour leur sonorité) ou encore la salle du Val Briard « L'Envolée » . Nous participons aussi à des évènements avec d'autres chorales comme récemment à Fontenay-Trésigny.

Les répétitions ont lieu chaque jeudi de 20h30 à 22h30, place Augereau.
Vous y serez les bienvenus pour un essai.
Vous pouvez nous contacter par mail à cette adresse :
choeurjodelle.77@gmail.com

Nous serons présents au forum des associations de La Houssaye-en-Brie le 7 septembre 2024.
À très bientôt.

SYNOLU, quel coup de génie !

Alors que les lumières de La Houssaye-en-Brie brillaient encore sur Montluçon et Saint Malo, la caravane SYNOLU reprenait son chemin pour nous ouvrir les portes de la magie.

Et oui La Houssaye a aussi son génie…

Après un voyage dans le temps et des olympiades acharnées (journée SYNOLU), la caravane s'est retrouvée nez à nez avec les rennes du Père Noël. Quel spectacle !

Poursuivant son chemin, elle a dû s'arrêter pour un goûter improvisé (spectacle des impros).

Certains, comme les Contempos ont même pris des chemins de traverse pour vivre des parenthèses artistiques où la magie des rencontres les a sublimées.

Chacun a pu mettre à profit ce long voyage. Les choux ont appris à jouer avec les éléments (Spectacle des choux) tandis que les artistos se sont essayés aux jeux de société (spectacle des contempos). Les plus courageux ont pris soin de leur corps et libéré leur esprit (cours de training et de pilât).

Alors que la pluie s'abattait sur notre joli mois de juin, notre génie nous a ouvert les portes de l'Envolée pour retrouver Aladin, Jasmine et leurs amis (Spectacle la Magie d'Arabie).

Sans plus attendre la caravane a repris sa route pour se retrouver une nouvelle fois dans la cité de Montluçon…

En attendant de savoir si le génie a réalisé le dernier vœu, la caravane SYNOLU vous donne rendez-vous au mois de septembre pour de nouvelles aventures.

Pour ceux qui ne nous connaissent pas encore, notre association est située au 60, Rue Bussière - 1er étage.

Notre objectif principal est de créer du lien social. Nous vous proposons différents ateliers hebdomadaires pour toute la famille (yoga, gym, couture, balade-marche, théâtre, mini-ball, dessin, éveil musical), mais également diverses activités et animations dont voici quelques exemples.

Des interactions familiales :

> Animation Kapla et jeux de construction dans la salle du cube le 27 avril 2024

Du partage et des échanges intergénérationnels

> Médiation animale offerte par Annette Bader

> Ateliers divers (exemple : Tawashi, tricot & crochet, décoration du char pour le carnaval)

> Journée bien être et détente du 30 juin 24 : des ateliers découvertes (scrapbooking, bouts de verre), des séances de bien être (bols tibétains, réflexologie, coaching), des jeux, etc.

Et avant tout notre espace ludothèque :

> Un espace dédié pour partager un moment de détente et de loisirs en famille, ou avec les copains

Nous vous donnons RDV au forum des associations qui aura lieu le 7 septembre 2024 afin de vous présenter davantage nos activités.
Suivez nos actualités sur notre site https://www.animetludo.com sur notre page Anim'Ludo / ou sur notre groupe , réseau d'entraide La Houssaye-en-Brie et alentours. L'Association recherche des bénévoles réguliers ou occasionnels ! Ou si vous souhaitez proposer un atelier, n'hésitez pas à nous contacter : animetludo@gmail.com / Isabelle au 06 99 25 98 00.

QI GONG

Le Qi Gong permet de renforcer le corps, de le rendre plus souple et d'optimiser toutes les fonctions de l'organisme. Accessible à tous et à tout âge de la vie, il ne nécessite pas de conditions physiques particulières.

Cours d'essais gratuits et inscriptions toute l'année.
Les Amis De La Houssaye
Renseignements : 06 62 50 94 60 - www.sandrinelevin.com
- **Mercredi de 8h30 à 10h00** : Salle polyvalente « Le Cube »
- **Jeudi de 19h30 à 21h00** : École primaire Louis Waechter

Détente puissance 3, la bien nommée !

Depuis 2002, avec l'aide financière de la municipalité et du département, cette association propose, tout au long de l'année civile, à ses adhérents sexagénaires et plus, des activités de loisirs : réunions conviviales, visites culturelles, sorties récréatives, voyages…, le tout, toujours dans l'entraide et la bonne humeur.

Tous les lundis après-midi, les détendus qui le souhaitent se retrouvent salle Bussière, pour des jeux de société ou toute activité manuelle de leur choix autour d'un petit goûter.

Vous pouvez venir nous y rencontrer mais aussi parlez-en autour de vous !

Théâtre & Cie

Une saison 2023/24 joyeuse, animée, créative. Cette saison il y a eu plusieurs créations théâtrales mettant sur scène enfants, ados et adultes.
Une édition exceptionnelle… La 20e.
20 ans de RENCONTRES en juin, 20 ans de représentations, d'yeux qui pétillent, de trac qui flotte, de rires et de joies partagées… tant d'histoires partagées.

Tant d'histoires partagées :
- avec d'autres associations du territoire dans le cadre du Festival Brie'Art pour la création collective « Les dix dernières minutes » que nous avons eu le plaisir, de jouer sur la scène de l'Envollée (Le pôle artistique et culturel de la communauté de commune du Val Briard).
- le Festival de Théâtre amateur « Rencontres » pour clôturer l'année, qui a permis aux comédiens de Théâtre & Cie de se produire…
- 10 jours de Festival, quatre spectacles,
- 10 représentations, dont une pour les scolaires, 60 comédiens(nes),
- 500 spectateurs, du talent, des rires, des émotions fortes, une TEAM en or et beaucoup de bonheur de se retrouver…

Et puis un stage de 5 jours à permis à 20 ados de finir l'année en théâtre, en créant leur spectacle de A à Z sous la houlette de Cécile Hémon.

Mais déjà nous préparons la saison 24/25. Nous serons très heureux de vous retrouver à partir du 16 septembre pour des cours de Théâtre **à partir de 4 ans (jusqu'aux adultes débutants ou confirmés)**. Au programme, bienveillance et ambiance ludique pour travailler la technique, libérer l'imaginaire, la créativité et l'improvisation.

Quelle que soit votre motivation en pratiquant le théâtre vous pratiquerez un art et vous vous sentirez libre.

Nous vous proposons également des ateliers ponctuels pour faire du théâtre en famille et s'amuser ensemble, ou encore des ateliers d'expressions pour apprendre à gérer son stress à l'oral. Et toujours sur demande, la préparation aux examens.

Côté pratique : possibilité d'inscription par mail ou téléphone à confirmer après les deux cours d'essais gratuits. La

plaquette vous sera distribuée début septembre et bien sûr nous serons présents au Forum.
Contact : 0 674 908 990 – theatrecie@gmail.com et sur les réseaux sociaux Théâtre & Cie.

À vos agendas :

> **Un événement exceptionnel, les 22, 23, 24 novembre,** Théâtre & Cie s'associe avec Anim'et Ludo pour vous proposer « Palace des arts ». Les 3 groupes de théâtre adultes se regroupent dans une même création. L'occasion de fêter dignement la 20e édition. Guettez les affiches.

Théâtre & Cie est aussi une Cie de Conteur(se)s, nos contes se sont posés de-ci de-là, au groupe scolaire L. Waechter, chez Anim'et ludo, entre autres.

Le conte fait partie de la grande famille du spectacle vivant, dans tous les sens du terme et a besoin de public pour exister.

Conteuse et tisseuses de rêves, ma besace est pleine d'histoires promptes à rassembler les générations et vous emmenez dans un voyage entre réalité et imaginaire.

Théâtre & Cie vous propose des spectacles de contes à domicile, au jardin au coin du feu, le conte se pose partout.

Contact :
Cécile Hémon 06 74 90 89 9 et sur les réseaux sociaux Théâtre & Cie

Section Rozay-en-Brie & Équipe de Coulommiers

Addictions alcool Vie libre

Des problèmes avec l'Alcool, parlez-en avec notre Association Addictions Alcool Vie Libre ! Vous pensez que l'Alcool a pris une grande place dans votre quotidien ? Le stress et l'ennui peuvent agir sur de mauvaises habitudes à commencer par la consommation d'alcool. Votre quotidien est devenu un enfer à cause de ce produit, il est possible de sortir de ce problème, qui est, ne l'oublions pas, une maladie ! Nous sommes là pour vous aider, nous sommes là pour le prouver et vous montrez le chemin à suivre vers la guérison.

Aussi, prenez du temps pour vous et venez en parler avec notre association. Nous pourrons vous rencontrez ensuite le 3e samedi du mois à la Salle Leclerc de 10 à 12h en toute discrétion.

Renseignements Alcool Addictions Vie libre
au 01 64 03 05 43 ou au 06 60 94 81 72

Nouvelle saison, nouveaux objectifs !

Alors que la jeunesse progresse à grands pas dans la pratique du tennis, les compétiteurs ont vécu une saison à rebondissement. Même si les résultats n'ont pas été à la hauteur des ambitions, la cohésion du groupe et la joie de se retrouver, ADN du Club, sont toujours bien présents.

C'est dans cet esprit que nous perpétuons chaque année la journée du tennis pour les jeunes et le barbecue du club où se retrouvent parents, enfants et amis pour festoyer ensemble.

À cette occasion, nous remercions nos encadrants diplômés de la Fédération Française de Tennis pour leur sérieux et leur engagement auprès de l'ensemble des adhérents.

Bonne nouvelle saison à tous et venez nombreux !

g'ART

L'association artistique et culturelle g'ART continue à vous proposer une riche variété de cours et stages thématiques pour adultes et adolescents.
Durant la saison 2023-2024, nos adhérents ont eu l'occasion de découvrir et d'expérimenter de nouvelles techniques et médiums, notamment le fusain, la peinture au couteau, le pastel gras et la peinture à l'huile.

Nos activités s'enrichissent également de références artistiques prestigieuses. Les expositions de Nicolas de Staël au Musée d'Art Moderne et d'Iris Van Herpen au Musée des Arts Décoratifs ont été particulièrement marquantes pour notre communauté.

Nous vous invitons à venir nous rencontrer et à découvrir nos réalisations lors du Forum des Associations de La Houssaye-en-Brie le 7 septembre 2024. Rejoignez-nous pour partager votre passion pour l'art et explorer de nouvelles aventures créatives.

Agenda
des manifestations

› **Plus d'infos sur :** www.lahoussayeenbrie.fr

7 SEPTEMBRE 2024
Forum des associations
Mairie - Associations
Verger Cube

28-29 SEPTEMBRE 2024
Camp médiéval
Les Malandrins
Cube

13 OCTOBRE 2024
Vide dressing
Anim'et Ludo
Cube

19 OCTOBRE 2024
Journée Synolu
Synolu
Cube

9 NOVEMBRE 2024
Synolu
Synolu
Cube

10 NOVEMBRE 2024
Stage
Aïkido
Cube

14 NOVEMBRE 2024
Spectacle Petite enfance
CCVB
Cube

22-23-24 NOVEMBRE 2024
Spectacles
Théâtre et Cie
Cube

30 NOVEMBRE 2024
Marché de Noël
Comité des fêtes - AIPEH
Cube

1ER DÉCEMBRE 2024
Marché de Noël
Comité des fêtes - AIPEH
Cube

14 DÉCEMBRE 2024
Concert
Sounds for Tana
Cube

15 DÉCEMBRE 2024
Goûter Ciné
AIPEH
Cube

21 DÉCEMBRE 2024
Spectacle Noël
Synolu
Cube

11 JANVIER 2025/9H-11H
Vœux du Maire
Mairie
Cube

8 MARS 2025
Loto
Comité des fêtes
Cube

9 MARS 2025
Journée portes ouvertes
Aïkido
Cube

22 MARS 2025
Journée KAPLA
Anim'& Ludo
Cube

29 MARS 2025
Spectacle
Comité des fêtes
Cube

8 MAI 2025
Repas
Anciens combattants
Cube

21 JUIN 2025
Fête de la musique
Comité des fêtes
Cube

28-29 JUIN 2025
Spectacle de fin d'année
Théâtre & Cie
Cube

DU 2 AU 4 JUILLET 2025
Stage
Théâtre & Cie
Cube

Prochain numéro
septembre 2025

Toutes ces dates sont susceptibles d'être modifiées selon les divers évènements inconnus au moment de l'impression de ce bulletin. Nous vous recommandons de suivre les infos sur le site de la Mairie ou auprès des associations organisatrices.

Numéros UTILES

Administrations

MAIRIE
Place du Maréchal Augereau
77610 LA HOUSSAYE-EN-BRIE
Tél. : 01 64 07 41 27 - Fax : 01 64 07 57 76
Mail : mairie@lahoussayeenbrie.fr
http://la-houssaye-en-brie.reseaudescommunes.fr

Horaires d'ouverture
Périodes scolaires
Lundi Mardi Jeudi* Vendredi
de 8 h 45 à 12 h 00 et de 16 h 30 à 17 h 30
*Le Jeudi jusqu'à 19 h 00
Samedi de 8 h 45 à 11 h 30
Vacances scolaires
Lundi Mardi Jeudi Vendredi de 8 h 45 à 12 h 00
Samedi de 8 h 45 à 11 h 30

CENTRE DE LOISIRS
Tél. : 01 64 07 47 28

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT
Tél. : 01 81 20 89 91
Centre Technique Intercommunal
4 rue des Vieilles Chapelles
77610 Les Chapelles Bourbon
Horaires et jours d'ouverture identiques à la Mairie

LA POSTE
Horaires d'ouverture
Mardi Mercredi Jeudi Samedi
de 9 h 00 à 12 h 00
Tél. : 3631

SOUS PRÉFECTURE DE PROVINS
17, rue Sainte Croix - 77487 PROVINS CEDEX
Tél. : 01 60 58 57 77
Horaires d'ouverture
Lundi Mardi Jeudi Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

Commerces

BOULANGERIE
15, rue de Bussière
Tél. : 01 64 07 45 18

ÉPICERIE GÉNÉRALE
30, place du Maréchal Augereau
Tél. : 01 64 07 48 66

CAFÉ ET RESTAURANT « LA FLEUR DE LYS »
49, place du Maréchal Augereau
Tél. : 01 64 42 07 14

LA FERME AU CHOCOLAT
98A, avenue du Général Leclerc
Tél. : 01 64 25 56 96

LES JARDINS DE LA HOUSSIETTE
lesjardinsdelahoussiette@hotmail.fr
Tél. : 01 64 07 44 84 - 09 51 56 52 22

Urgences et dépannages

GENDARMERIE
133, rue du 27 août
77163 MORTCERF
Tél. : 17 ou 01 64 04 30 24

POMPIERS
Avenue des Héros de la Résistance
77610 FONTENAY-TRESIGNY
Tél. 18 ou 01 64 42 50 18
Urgences médicales pour les week-ends

SOS MÉDECINS
3624
Consultations : 0825 56 77 00
Visites à domicile : 0825 33 36 15

ENEDIS (ERDF)
Tél. dépannage : 0810 333 077

ENGIE (GDF)
Tél. dépannage : 0810 433 077

CENTRE ANTI-POISON
Tél. : 01 40 05 48 48

CLINIQUE DE TOURNAN
2, Jules Lefebvre
77220 TOURNAN-EN-BRIE
Tél. : 08 25 16 42 42

HÔPITAL DE COULOMMIERS
4, Gabriel Péri
77120 COULOMMIERS
Tél. : 01 64 65 38 94

CENTRE HOSPITALIER DE LAGNY - MARNE LA VALLÉE
2, cours de la Gondoire
77600 JOSSIGNY
Tél. : 01 61 10 61 10

LABORATOIRES D'ANALYSE DE FONTENAY-TRESIGNY
24, rue Bertaux
77610 FONTENAY-TRESIGNY
Tél. : 01 64 42 61 00

LABORATOIRES D'ANALYSE DE TOURNAN-EN-BRIE
7, rue des Fossés
77220 TOURNAN-EN-BRIE
Tél. : 01 64 07 09 98

CABINET INFIRMIERS SOINS À DOMICILE DE LA HOUSSAYE
Dominique FONTVIELLE et Ronan CONGAL
30, place du Maréchal Augereau
77610 LA HOUSSAYE-EN-BRIE
Tél. : 01 64 25 97 76

Assistance Médicale de la Brie - LOCATION DE MATÉRIEL MÉDICAL
32, rue des Charmilles
77610 LA HOUSSAYE-EN-BRIE
Tél. : 01 64 25 25 26

Ostéopathes FAMILY OASIS
32, rue des Charmilles
77610 LA HOUSSAYE-EN-BRIE
Prise de rendez-vous sur Crénolibre.fr
ou par téléphone :
Charlotte Davis - Tél. : 06 77 13 16 96
Alexandre Bourhis - Tél. : 06 07 41 17 99

Conseils médicaux pour les soirs et week-end : contacter le SAMU (15).
Pharmacie de garde pour les soirs et week-end : contacter la gendarmerie.

Services

LE SECTEUR PAROISSIAL DE « ROZAY-FONTENAY » ACCUEILLE UN NOUVEAU PRÊTRE RESPONSABLE :
Leon Onyakonde, accueil Presbytère,
19, rue de Rome 77540 ROZAY-EN-BRIE
Tél. : 01 64 25 61 74 - paroissederozay@sfr.fr

FRANCE TRAVAIL
29, rue Davène et 17, rue Marcel Clavier
77527 COULOMMIERS CEDEX
Tél. : 01 64 75 69 79

Val Bréon

Tous renseignements au 01 64 51 33 26 ou www.valbreon.fr
Relais d'Assistantes Maternelles,
Portage de repas à domicile et
Transport à la demande : 01 60 02 32 32